

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MESSIMY SUR SAONE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 10

Pouvoir : 01

Convocation : 05 septembre 2025

Séance du 12 septembre 2025

N° 2025/09/01

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Fabienne Imbert - Jean-Marc Gimaret - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Barbara Monel

Excusées : Laurence Wynarczyk – Stéphanie Tricaud – Marion Chaube (pouvoir à Vincent Gelas)

Absents : Bruno Doucet-Bon - Marine Sarr – Raphaël Vagnat

Secrétaire de séance : C Beguet

OBJET : Avenant à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2022/05/03 du 20 mai 2022 approuvant la convention n° 2022-085-BATI relative à la mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour l'extension des locaux périscolaires et salles de classes, avec un coût de prestation globale de 14 400 € HT,

Considérant que les difficultés rencontrées lors du suivi de chantier ont demandé plus de temps que la prévision,

Vu l'avenant n° 01 présenté par l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain correspondant à quatre jours complémentaires au titre de la réalisation des travaux – AMO – Suivi de chantier, pour un montant de 1 800 € HT,

Considérant que l'aide de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain a permis de mener à bien le chantier

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

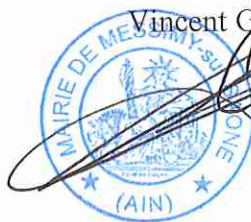
- **APPROUVE** l'avenant n° 01 à la convention n° 2022-085-BATI passée avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'extension des locaux périscolaires et salles de classes, pour un montant de 1 800 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, le 12 septembre 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Vincent GILLAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain

Date de transmission de l'acte : 16/09/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/09/2025

Numéro de l'acte : DEL20250901 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250912-DEL20250901-DE

Date de décision : 12/09/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.3. Conventions de Mandat

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 10

Pouvoir : 01

Convocation : 05 septembre 2025

Séance du 12 septembre 2025

N° 2025/09/02

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Fabienne Imbert - Jean-Marc Gimaret - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Barbara Monel

Excusées : Laurence Wynarczyk – Stéphanie Tricaud – Marion Chaube (pouvoir à Vincent Gelas)

Absents : Bruno Doucet-Bon - Marine Sarr – Raphaël Vagnat

Secrétaire de séance : C Beguet

**OBJET : Présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la
SPL ALEC AIN – Exercice 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1524-5,

Vu la délibération n° 2021/05/03 du 21 mai 2021 décidant l'approbation de la constitution d'une société publique locale dénommée Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC de l'Ain), d'adopter les statuts de la société avec une participation de la commune au capital de 100 €, de désigner Monsieur Philippe BRUNEL comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et aux fins de représenter le conseil municipal au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au conseil d'administration de la SPL ALEC de l'Ain,

Vu la délibération n° 2022/10/08 du 22 octobre 2022 désignant Monsieur Christian BEGUET en lieu et place de Monsieur Philippe BRUNEL, pour les mêmes représentations au sein de la SPL ALEC de l'Ain,

Vu le rapport annuel devant être produit auprès de l'assemblée délibérante par les représentants du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale mandataire d'une collectivité dans une entreprise publique locale,

Après avoir entendu la présentation du rapport concernant l'exercice 2024 par Monsieur Christian BEGUET, représentant de la commune à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale – Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain,

- **PREND** acte de la présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la SPL ALEC AIN de l'exercice 2024.

Fait et délibéré, le 12 septembre 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Vincent GEIS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la SPL ALEC AIN - Exercice 2024

Date de transmission de l'acte : 16/09/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/09/2025

Numéro de l'acte : DEL20250902 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250912-DEL20250902-DE

Date de décision : 12/09/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite